

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 février 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 19 février 2026 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints, Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Christel COHENDET, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur David DUMEUNIER Madame Murielle FANOUILLE, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Isabelle LACOUR, Madame Monique MORNACCO,

Etaient absents excusés :

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur Dominique REVEILLERE pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,
Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Claudine BARRIE,
Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,
Madame Sophie Rima GHADBAN pouvoir à Madame Isabelle LACOUR,
Monsieur Fodié DIARRA, Madame Emilie POIJOL, Monsieur Thierry LACOUR,

ORDRE DU JOUR

1 - Nomination du secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire demande de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers municipaux par ordre alphabétique.

Pour cette séance du 19 Février 2026, il est proposé, en considération du critère précité, la désignation de Madame Monique MORNACCO.

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur Thierry BRUN, Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers municipaux par ordre alphabétique.

DÉSIGNE pour cette séance du 19 Février, Madame Monique MORNACCO.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier du Conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les séances publiques du Conseil municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui retrace les décisions des séances de l'Assemblée délibérante.

Le Conseil municipal, n'ayant aucune rectification à apporter au procès-verbal du Conseil municipal du 27 Janvier 2026 qui leur a été transmis et qui a été publié,

ADOpte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 27 Janvier 2026.

3 – Compte rendu des décisions prises par le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, Monsieur le Maire rend compte des attributions exercées par l'exécutif sur délégation de l'organe délibérant :

Le 22 janvier 2026 : 2026-006 Décision de contracter avec la CAISSE D'ÉPARGNE ILE DE FRANCE une ligne de trésorerie de quatre cent vingt mille euros (420 000€) pour faire face à ses décalages de trésorerie

Les principales caractéristiques du prêt sont les suivantes :

➤ Montant	420 000 euros
➤ Durée	1 an maximum
➤ Taux d'intérêt	ESTER + 0.93%
➤ Base de calcul des intérêts	Exact/360
➤ Process de traitement automatique	• Tirage : crédit d'office • Remboursement : débit d'office
➤ Paiement des intérêts	Chaque mois civil
➤ Frais de dossier	500 €
➤ Commission de no-utilisation	0.20% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen Périodicité identique aux intérêts

De signer le contrat et de procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans le contrat.

Le 23 janvier 2026 : 2026-007 Décision de signer un contrat pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du contrat d'exploitation des installations thermiques collectives sur la commune de Margency (7 bâtiments communaux), pour les missions suivantes :

- Accompagnement au renouvellement du marché d'exploitation arrivant à échéance au 30 juin 2026.
- Suivi et du contrôle du marché d'exploitation de chauffage,

Le marché porte le numéro 2026-001 et sera conclu avec la société ENERGIE & SERVICE située 143 rue Yves Le Coz 78000 VERSAILLES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 338 335 201, représentée aux fins des présentes par son directeur, Monsieur Yann LE BRESTEC.

Dans le cadre de la mission concernant le renouvellement du marché d'exploitation :

- Audit et perspective,
- Etablissement du DCE
- Accompagnement RAO et CAO
- Accompagnement dans la passation du marché

Dans le cadre de la mission de suivi et contrôle, la société ENERGIE & SERVICE aura pour mission le contrôle régulier du marché de chauffage tant sur la maîtrise d'œuvre, le pilotage technique et de l'ingénierie financière ainsi qu'une prestation complémentaire pour le contrôle des sites « Restaurant scolaire » et « Ecole maternelle le Petit Prince » dont le chauffage est assuré en 100 % électrique.

Dit que le montant des honoraires est la suivante :

L'accompagnement au renouvellement du marché d'exploitation pour un montant de 5 425,00 € HT (cinq mille quatre cent vingt cinq euros) soit 6 510,00 € TTC (six mille cinq cent dix euros).

Le suivi d'exploitation pour un montant de 4 300,00 € HT (quatre mille trois cent euros) soit 5 160,00 € TTC (cinq mille cent soixante euros).

Les durées des missions sont les suivantes :

Pour l'accompagnement au renouvellement du marché d'exploitation

- Démarrage au 1^{er} février 2026
- Fin de la mission : à la notification du marché au titulaire

Pour le suivi et le contrôle du futur marché d'exploitation de chauffage

- Démarrage au 1^{er} juillet 2026
- Fin de la mission au 30 juin 2027

La durée du contrat est de 1 an, renouvelable par tacite reconduction. Elle ne pourra dépasser la durée totale du marché d'exploitation.

Le 26 janvier 2026 : 2026-008 Décision de signer une convention pour la tenue d'une conférence/concert « Traversée(s) » au Pavillon des Arts, 1-3 rue d'eaubonne 95580 Margency avec Monsieur Alexandre JAVAUD, Le Compostelle, 6 rue de l'Eglise 36 170 ROUSSINES. Cette conférence se tiendra le 28 mars à 20 H30 au Pavillon des Arts de Margency.

La prestation s'élève à 600 euros TTC.

Le 03 février 2026 : 2026-009 Décision de signer un contrat d'acquisition d'un rosier auprès de la Société GUILLOT, sis 35 rue de la Ladrerie 59242 CAPPELLE-EN-PEVELE, représentée par Madame Anne OBLIN DESPREZ. Ce dernier sera offert, à Madame Frania EISENBACH HAVERLAND, lors de la cérémonie de la célébration de ses 100 ans. La rose portera le nom de « FRANIA »

La prestation s'élève à 8 000 (huit mille) euros TTC.

Le prix d'acquisition comprend :

- Dénomination de la rose « FRANIA »
- Jusqu'à 15 (quinze) exemplaires du rosier,
- Fiche technique et descriptive précise,
- Certificat d'authenticité de la variété,
- Un guide d'implantation et le catalogue Guillot
- La possibilité d'acheter, à prix réduit (50 %) et sur commande, des pieds du rosier supplémentaires.

Le 03 février 2026 : 2026-010 Décision de signer une convention de raccordement, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec la Société ORANGE sis 111, quai du Président Roosevelt 92130 Issy les Moulineaux, représentée par Monsieur Olivier Mallegol afin de permettre le branchement de la fibre à la Maison de Santé. La prestation s'élève à 7 024.14 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,
PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire.

4 - Demande de Subvention Aide aux projets de développement de la bibliothèque Jean d'Ormesson

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal de Margency, à l'unanimité,
Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du jeudi 12 Février 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander la subvention de fonctionnement aide aux projets de développement de la lecture publique :

- Acquisition de matériel pour équiper les livres. Renouveler les abonnements de revues pour adulte et jeunesse, Acquisition de livres DYS, Acquisition de livres en Anglais pour un montant de 4000 euros.

5 – Tarifs des familles pour le mini séjour élémentaire des Marcyens

Rapporteur : Monsieur Michel PLAIGNAUD, Maire Adjoint délégué Enfance et Education

Le Centre de Loisirs « Les marcyens » organise un mini séjour « Futuroscope et Puy du Fou » à MFR de Vouvant (85120) du 6 juillet au 10 juillet 2026.

Ce séjour est ouvert à 24 enfants de 6 à 10 ans et comprend 5 jours et 4 nuitées.

Activités : Sortie au Futuroscope, sortie au Lac de Chassenon, sortie au Puy du Fou, Baignade dans la piscine du Centre , découverte du Village.

Centre situé à 5 mn à pied du centre du village, chambres de 4 lits avec salle de bain privative, salle à manger, piscine avec toit rétractable, city stade, tables de ping-pong, billard, baby-foot

Budget mini séjour 2026	
	Dépenses prévisionnelles 2025
Hébergement+ Animations	15 120.00
Personnel	3 491.80
Total	18 611.80 € soit 775.49 € par enfant
Tarif Commune 60%	11 167.08 €
Tarifs parents 40%	7 444.72 € Soit par enfant 310.20 €

La participation des parents a été évaluée à 40 % du montant du séjour, avec les trois mêmes tranches que pour l'inscription au centre de loisirs. Possibilité de paiement en deux fois (Mai-Juin).

Tranche du quotient	Tarif par enfant	Tarif par enfant payable en 2 fois	
		1er règlement	2ème règlement
A (inférieur à 978 €)	295.20	147.60	147.60
B (compris entre 979 € et 1951 €)	310.20	155.10	155.10
C (supérieur à 1952 €)	325.20	162.60	162.60
Hors commune	345.20	172.60	172.60

La commission Enfance et Education du mardi 10 février et la Commission des finances du jeudi 12 Février ont émis un avis favorable à l'unanimité sur le choix du Séjour et sur la répartition de 60 % à la charge de la commune et 40 % à la charge des familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE la participation familiale du mini séjour qui se déroulera du 6 juillet au 10 juillet 2026 comme suit :

Tranche du quotient	Tarif par enfant	Tarif par enfant payable en 2 fois	
		1er règlement	2ème règlement
A (inférieur à 978 €)	295.20	147.60	147.60
B (compris entre 979 € et 1951 €)	310.20	155.10	155.10
C (supérieur à 1952 €)	325.20	162.60	162.60
Hors commune	345.20	172.60	172.60

6 – Tarif de locations de la Maison Kichkine pour l'installation d'une base de vie pour les travaux,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les travaux du chantier Nicolas Kichkine ont pris une année de retard. Après entrevue, il a été convenu que l'emprise de la voirie (135 M²) sera facturée selon la délibération N°7 du 29 février 2024 (arrêté du maire 2026-008) soit un montant de 70 658 € pour 18 mois (43 806 € + 30 € du 1^{er} février au 31 décembre 2026 et 26 820 € du 1^{er} janvier 2027 au 31 juillet 2027) .

La parcelle (AD330) étant trop étroite pour accueillir la base de vie des ouvriers, il a été convenu de louer la Maison Nicolas Kichkine à compter du 1^{er} avril 2026. La commission des finances du jeudi 12 février a émis un avis favorable à l'unanimité au tarif de 1 440 € TTC (mil quatre cent quarante euros) par mois, ainsi que le foncier au prorata. Si le foncier ne peut être récupéré, seule la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** sera répertoriée.

Un état des lieux entrant et un état des lieux sortant seront réalisés.

Le Conseil Municipal de Margency après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du jeudi 12 février ,

FIXE le montant du Loyer à 1 440 euros par mois (mil quatre cent quarante euros) hors charges à compter du 1^{er} avril 2026. La taxe foncière soit 2080 € sera répertoriée au prorata.

7- Avenant N°1 au marché d'OPC sur l'ancienne Mairie avec la société

ATHYS,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Modifications introduites par le présent avenant :

Suite à différentes incidences et évolutions du projet intervenues en phase travaux, le calendrier de l'opération a été modifié. Ces évolutions ont un impact direct sur la durée de la mission OPC, dont la présence est corrélée à la durée effective des travaux.

Il convient en conséquence d'adapter contractuellement les délais d'exécution du marché.

Le présent avenant a donc pour objet de modifier les délais d'exécution de la mission de la manière suivante :

1.1 - Prolongation de la mission

Prolongation des délais de cinq (5) mois avec une neutralisation du mois d'août

Nouvelle date prévisionnelle de fin de mission fixée au 15 décembre 2025.

1.2 – Suspension des délais

La mission est suspendue pour la période allant du 15 décembre 2025 au 31 mars 2026

Durant cette période, les délais d'exécution sont interrompus et aucune prestation ne sera due au titre de la mission OPC.

1.3 – Nouvelle prolongation de la mission

A l'issue de la période de suspension, la mission est prolongée de trois (3) mois soit du 1^{er} avril au 30 juin 2026.

La date contractuelle de fin de mission est donc fixée au 30 juin 2026.

Incidence financière :

La société ATHYS nous propose une facturation exceptionnelle de 1 392 € HT par mois au lieu de 1 700 € HT

Soit une plus-value d'un montant de 11 136,00 Euros,

Soit une augmentation de 49,13 %

Nouveau montant du contrat :

- Montant HT : **33 802,00 €**
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : **40 562,40 €**

La commission des finances du jeudi 12 Février a émis un avis favorable à la majorité à la signature de cet avenant.

Considérant les articles L.2194-1.2° et R.2194-2 ainsi que L.2194-1.3° et R.2194-5 du code de la commande publique,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention, Madame Isabelle Corneloup ; 19 voix pour)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat avec la Société ATHYS domiciliée 41 rue du Général Leclerc, 94270 LE KREMLIN BICETRE.,

DIT QUE le nouveau montant du contrat sera de :

- Montant HT : **33 802,00 €**
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : **40 562,40 €**

8 – Tarifs de la Restauration Scolaire

Rapporteur : Monsieur Michel PLAIGNAUD, Maire Adjoint délégué Enfance et Education

Les 3 dernières années le prix d'achat des repas a augmenté de 14.64 % en lien avec les révisions contractuelles du prestataire et nous aurons très certainement cette année, une nouvelle augmentation en lien avec la révision annuelle des prix.

La Commission Enfance Education du mardi 10 février a proposé d'augmenter uniquement les tarifs de repas pour la restauration scolaire mais symboliquement de 0,05 € par repas juste pour suivre l'inflation. Ces 0,05 € représentent environ 1% du prix actuel des repas scolaires pour un enfant Margencéen.

La commission des finances du jeudi 12 février 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité à ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs suivants pour la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2026.

5.25 € pour le repas élève élémentaire de Margency,

5.10 € pour le repas élève maternelle de Margency,

6.00 € pour le repas élève hors commune,

7.60 € pour le repas occasionnel,

2.95 € pour les PAI (non concerné car les parents apportent le repas)

3.25 € pour le repas CCAS

Le portage de repas reste à 9.85 €, le repas du personnel reste à 4.00 €,

Les stagiaires volontaires et apprentis rémunérés sont soumis à la tarification en vigueur pour le repas du personnel, c'est-à-dire 4.00 €.

9 – Règlement de l'étude Surveillée

Rapporteur : Monsieur Michel PLAIGNAUD, Maire Adjoint délégué Enfance et Education

La commission Enfance Education a proposé pour faire suite aux difficultés de recrutement d'encadrants pour l'étude surveillée, d'ajouter dans le règlement intérieur de ce service une notion de priorité pour les élèves des classes de CM2, CM1, CE2 et de CE1.

Il sera donc ajouté au règlement intérieur de l'étude pour l'année 2026/2027 et suivantes, le paragraphe suivant :

« Les élèves de CP n'étant pas autonomes dans les lectures, leçons et devoirs du soir ne pourront être inscrits que s'il reste de la place et ce, pas avant le mois de janvier, sauf cas exceptionnels. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission Enfance Éducation du 10/03/2026,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Michel PLAIGNAUD,
Maire adjoint Enfance et Éducation,
ADOpte le règlement de l'étude surveillée, ci-joint,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement de l'étude surveillée,

10 – Rémunération des enseignants de l'Etude Surveillée (pour information)

Rapporteur : Monsieur Michel PLAIGNAUD, Maire Adjoint délégué Enfance et Education

Nous avons de plus en plus de mal à recruter des encadrants pour l'étude surveillée bien que les enseignants soient une vraie valeur ajoutée pour ce service.
Et la plupart du temps les encadrants qui se présentent pour assurer ce service ne sont plus des enseignants.

Il semble donc nécessaire d'être plus attractif sur la rémunération de l'étude afin de fidéliser les enseignants qui encadrent l'étude et d'attirer de nouveaux enseignants travaillant sur Margency ou sur des communes voisines.

Le taux horaire de rémunération d'encadrement de l'étude surveillée fixé par l'état (24,82 €) étant un taux plafond, nous ne pouvons jouer que sur le nombre d'heures assignées à ce service.

La commission Enfance Education du mardi 10 février et la commission des finances du jeudi 12 février ont proposé à l'unanimité de passer à 2h de rémunération pour 1h30 de service par soir d'étude comme d'autres communes le font.

Ces heures d'étude surveillée sont considérées comme une rémunération accessoire par l'administration et par conséquent, ne sont pas chargées. Seules les retenues GSG et CRDS sont appliquées.

La rémunération d'une étude de 16h30 à 18h00 passerait donc en net de 30,04 € à 40.05 €.

Avant de clore le conseil municipal, Monsieur le Maire précise que la fin des travaux du Centre de Loisirs sont terminés et que le centre ouvre le 23 février . Un temps d'échange convivial avec les parents sera organisé le lundi 23 février à partir de 17h.

Il précise également que les travaux de l'école élémentaire se termineront début mars.

Madame Florence Ville-Vallée dit que le grand Balcon-restaurant scolaire a été également réalisé, reste à finaliser le Rideau Rouge, les Baladins, la Mairie, le tennis.

En ce qui concerne la Maison de Santé, la commission de sécurité passera le mercredi 4 mars, la réception du 5 au 13 mars, et les professionnels de santé rentreront au fur et à mesure, la dentiste étant la première.

La Maison de Santé sera équipée d'une alarme.

Les anciennes Ecuries devraient se terminer fin décembre.

Monsieur le Maire tient à prononcer avant la clôture de vifs remerciements :

« Mes chers collègues,

Ce conseil municipal est le dernier de notre mandature. C'est donc un moment particulier, presque symbolique, qui invite à la reconnaissance et à la réflexion.

Je veux d'abord remercier l'ensemble des élus. Durant ces années, chacun a contribué, à sa place, avec ses sensibilités et ses convictions, à la vie démocratique de notre commune. Une mandature n'est jamais un long fleuve tranquille : elle est faite de débats, d'arbitrages, parfois de divergences. Mais ces échanges sont la richesse même de notre démocratie locale.

Je souhaite également exprimer ma profonde gratitude envers les agents municipaux. Leur engagement quotidien, souvent discret mais toujours déterminant, constitue le socle de l'action publique locale. Sans leur compétence, leur sens du devoir et leur attachement au service public, rien ne serait possible.

Ces années auront été marquées par des projets, des décisions, des défis parfois inattendus, la tornade en fut une illustration. Mais au-delà des réalisations, c'est surtout un travail collectif que je retiens : une équipe, une administration, une institution au service des habitants.

Servir notre commune est un honneur. Le faire ensemble est une force.

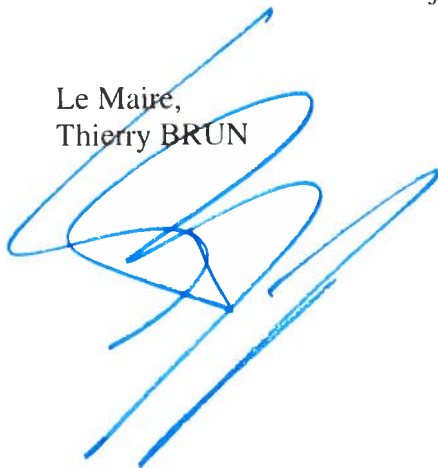
Je vous remercie très sincèrement pour votre engagement et votre dévouement au service de notre ville.

Bien à vous.

Thierry BRUN »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H50.

Le Maire,
Thierry BRUN



La secrétaire de séance
Madame Monique MORNACCO

